



Contrat de Prestation

Entre les soussignés :

DIGIFLOW

SAS au capital de 15 000 €

RCS AIX-EN-PROVENCE 909 300 584

Rue de la Carrière de Bachasson, ARTEPARC de Bachasson, BAT.B, 13590 MEYREUIL
Représentée par M.SOTOMAYOR Jason sous sa société JS GROUP, SARL au capital de 1000€, en

qualité de Président

(ci-après désignée «DIGIFLOW»)

Et

(ci-après désignée « le Client »)

Ensemble désignés « les Parties ».

Article 1 — Objet

Le présent contrat a pour objet de préciser et garantir les engagements **DIGIFLOW** vis-à-vis du Client dans le cadre des prestations décrites dans l'article 5

Article 2 — Propriété

DIGIFLOW reconnaît expressément que le site web et toutes les prestations mentionnées dans l'article 5 sont réalisés pour le compte du Client, et qu'ils deviennent sa propriété intégrale et exclusive **au terme de la période d'engagement prévue dans le contrat**

À ce titre :

- **DIGIFLOW** remettra au Client l'ensemble des accès, fichiers, codes sources, documentation et droits d'utilisation afférents au plus tard à la fin du contrat.
- Cette propriété est irrévocabile et ne peut être remise en cause pour quelque motif que ce soit, y compris en cas de défaillance financière, liquidation judiciaire ou cessation d'activité de **DIGIFLOW**

- **DIGIFLOW** déposera une copie des fichiers livrables sur un espace sécurisé et remettra les accès au Client dès la livraison des prestations intermédiaires.

Le Client pourra solliciter à tout moment une copie de sauvegarde des éléments livrés.

Article 3 — Garantie de continuité

DIGIFLOW garantit au Client que, même en cas de difficultés financières, de liquidation judiciaire, de cessation d'activité, de disparition ou d'incapacité de **DIGIFLOW**, le Client conservera la pleine propriété de son site web, logiciel, contenus et prestations livrées et pourra continuer à les utiliser sans frais supplémentaires autres que les frais d'hébergement qui s'élèvent à 129€/mois.

Pour garantir cette continuité :

- Les codes sources, fichiers, bases de données et identifiants du site web et du logiciel seront déposés sur un cloud sécurisé accessible au Client et à **DIGIFLOW**.
 - Le Client est libre de confier la maintenance et l'exploitation à un tiers de son choix, à tout moment après l'échéance du contrat.
-

Article 4 — Engagements supplémentaires

- **DIGIFLOW** s'engage à résoudre dans les délais les plus brefs tout problème légal lié à la confidentialité des données (notamment RGPD), et à corriger toute mention légale incorrecte sur les supports livrés.
- **DIGIFLOW** s'engage à réduire les délais d'intervention en cas de problème majeur survenant sur le site web (hors cas de force majeure), afin d'assurer la continuité du service.

Article 5 — Engagement sur les prestations

DIGIFLOW s'engage à exécuter l'intégralité des prestations prévues :

DIGIFLOW s'engage à collaborer avec tout prestataire désigné par le Client pour assurer la maintenance et la continuité des services, si nécessaire.

Article 6 — Hébergement & Maintenance

Les frais d'hébergement et de maintenance (1548€ annuels, hors main d'œuvre) sont inclus et pris en charge par **DIGIFLOW**

Au terme du contrat, le Client pourra choisir de continuer avec **DIGIFLOW** ou tout autre prestataire de son choix pour l'hébergement et la maintenance du système.

Article 7 — Confidentialité et coopération

DIGIFLOW s'engage à assurer la confidentialité de toutes les données du Client et à coopérer loyalement avec lui ou tout tiers mandaté pour assurer la continuité des services.

Article 8 — Dispositions finales

Le présent contrat entre en vigueur à la date de signature par les deux Parties.
Toute modification devra être faite par avenant écrit et signé.

Fait à AIX EN PROVENCE, le

Pour DIGIFLOW.

Nom : SOTOCA Jason
Fonction : Directeur Général
Signature

Signature